



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ

Fixant les tarifs d'hébergement et de restauration pour l'année 2021 au collège Jacques Prévert à ENTRELACS

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT,

Vu l'article L.3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.213-1 et suivants et les articles R.531-52 et R.531-53 du code de l'éducation relatifs aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 octobre 2020 qui détermine les modalités de fixation des tarifs restauration et d'internat pour l'année 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'année 2021, les tarifs d'hébergement et de restauration du **collège Jacques Prévert** sont fixés de façon suivante :

Pour la demi-pension :

Forfait élève demi-pensionnaire 5 jours (calculé sur 175 jours) 560,00 €/an, soit :	3.20 €/repas
Forfait élève demi-pensionnaire 4 jours (calculé sur 140 jours) 448,00 €/an, soit :	3.20 €/repas
Forfait élève demi-pensionnaire 3 jours (calculé sur 105 jours) 367,50 €/an, soit :	3.50 €/repas
Forfait élève demi-pensionnaire 2 jours (calculé sur 70 jours) 294,00 €/an, soit :	4.20 €/repas
Forfait élève demi-pensionnaire 1 jour (calculé sur 35 jours) 147,00 €/an, soit :	4.20 €/repas
Ticket élève occasionnel :	4.20 €/repas
Commensaux Niveau 1 (INM < 445) :	3.20 €/repas
Commensaux Niveau 2 (INM > ou = 445) :	5.00 €/repas
Personnes extérieures :	7.50 €/repas

Pour les logements de fonction :

La nuitée :	7.00 €/nuit
-------------	-------------